

**BORDEREAU DE VERSEMENT
AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU DOUBS**

Intitulé du service versant :	Préfecture – Direction de la citoyenneté et des libertés	N° de versement : 2938W
Bureau de l’admission au séjour et bureau de l’éloignement et du contentieux étrangers		Métrage : 10 mètres linéaires

Date du versement : 19/08/2025	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 10%;"></td><td>Exemplaire destiné au service versant</td></tr><tr><td style="text-align: center;">X</td><td>Exemplaire destiné aux Archives</td></tr></table>		Exemplaire destiné au service versant	X	Exemplaire destiné aux Archives
	Exemplaire destiné au service versant				
X	Exemplaire destiné aux Archives				

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
1-105	Sommaire Dossiers d'étrangers. - Naturalisés avant 2024. Clos par toute autre cause non contentieuse en 2019. « Expulsés » de 2009 à 2018.	2009-2024		
1-105	Dossiers d'étrangers clos avant 2024			
1-11	Naturalisés avant 2024 Il s'agit de dossiers archivés en 2024. La naturalisation est effective à cette date, mais peut remonter à une année ou deux. L'effectif de départ était constitué de 12 boîtes d'Algériens et de 82 boîtes de ressortissants d'autres pays (45 boîtes de titulaires d'une carte de 10 ans et 37 d'un titre de durée inférieure). Chaque boîte contenait 8 à 10 dossiers. Conformément au cadre méthodologique pour l'évaluation des archives publiques de 2014, on a donc conservé 1 boîte sur 10, soit 10 boîtes.			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
	Selon le mode de rangement en usage dans le bureau, les dossiers sont désignés par les premiers lettres des noms des étrangers ou par leurs numéros.			
1-3	Algériens			
1	ALT-BEL			
2	BOU-DAD			
3	OUN-SLI			
4-11	Autres nationalités			
4-5	Titulaires de titres de moins de 10 ans			
4	DES-GAD			
5	RAM-SAE			
6-11	Titulaires de titres de 10 ans			
6	2724-16327			
7	20088-30224			
8	30225-35535			
9	35541-35687			
10	35861-36276			
11	36285-36371			
12-23	Clos par toute autre cause non contentieuse en 2019			
	L'effectif de départ était constitué de 15 boîtes d'Algériens et de 44 boîtes de ressortissants d'autres pays (dont 38 de titulaires d'un titre de durée inférieure à 10 ans). Chaque boîte (de 15 à 20 cm de largeur) contenait 15 dossiers environ. Conformément au cadre méthodologique pour l'évaluation des archives publiques de 2014, on a donc conservé 1 boîte sur 10, soit 6 boîtes d'origine. Le nombre de boîtes figurant sur le présent bordereau s'explique par le fait que les dossiers ont été reconditionnés en boîtes de 10 cm de largeur pour leur transfert aux Archives départementales.			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
12-15	Algériens			
12	BOUADM-BOUB			
13	BOUD-BOUG			
14	KETF-KHEL			
15	KHEM-KHOM			
16-23	Autres nationalités			
16-17	Titulaires d'un titre de 10 ans			
16	6609-6810			
17	6951-7795			
18-23	Titulaires d'un titre de durée inférieure			
18	GA-GO			
19	GU-NG			
20	NI-NUM			
21	NU-YI			
22	YO-YU			
23	YU-ZA			
24-105	« Expulsés » de 2009 à 2018 On appelle « expulsés » tous les étrangers ayant fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF), qu'elle ait été mise à exécution ou non.			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
	On a pris comme base de calcul du pas d'échantillon l'année 2016, où environ 1 500 OQTF ont été prononcées ; en conséquence, en application du cadre méthodologique pour l'évaluation des archives publiques de 2014, on a retenu 1 boîte sur 12, soit : 2 boîtes sur 20 pour 2012, 3 boîtes sur 36 pour 2013, 5 boîtes sur 51 pour 2014, 5 boîtes sur 53 pour 2015, 9 boîtes sur 129 pour 2016, 9 boîtes sur 103 pour 2017 et 9 boîtes sur 106 pour 2018 ; on a ajouté à cet ensemble quelques gros dossiers, remplissant à eux seuls une boîte, qui, plus complexes, ont paru pouvoir mieux documenter la procédure d'expulsion. Les dossiers ont ensuite été reconditionnés en boîtes de 10 cm, ce qui peut expliquer que le nombre final de boîtes ne soit pas celui qui est indiqué ci-dessus. Avant 2011, le mode de calcul de l'échantillon, constitué anciennement, n'est pas connu.			
24-29	2009			
24	AB-AH			
25	AL-ANA			
26	AND-AZ			
27	HARB-HARM			
28	HY-IB			
29	LO-ME			
30-36	2010			
30	AB-AH			
31	EL-FO			
32	JU-KH			
33	KO-LA			
34	LE-LI			
35	MUH-MUR			
36	MUZ-NE			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
37-41	2011			
37	AT-AV			
38	HAG-HAN			
39	HAZ-HE			
40	TO-WA			
41	WE-ZEM			
42-45	2012			
42	BEN-BER			
43	BOUA-BOUH			
44	NA-NZ			
45	OI-PE			
46-51	2013			
46	AB-AJ			
47	AK-AL			
48	MD-MHA			
49	MHA-MI			
50	SAD			
51	SAH-SAL			
52-60	2014			
52	DA-DEMA			
53	DEMB-DI			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
54	HAK (1 seul dossier)			
55	HALIL-HALIT			
56	JR-KA			
57	PL-RAH			
58	RAKE-RAKO			
59	ZAK-ZHO			
60	ZIY-ZYA			
61-69	2015			
61-67	Boîtes contenant plusieurs dossiers			
61	AR-BA			
62	GASA-GASH			
63	GASH-GH			
64	OL-OUE			
65	OUS-OUZ			
66	SHA-SHI			
67	SHK-SON			
68-69	Boîtes contenant un seul dossier			
68	SA			
69	XU			
70-81	2016			
70	AHM-AHR			
71	AT-AZ			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
72	CELA-CHA			
73	CHI-CHU			
74	EL A-EL G			
75	EL G-EL M			
76	HAR (1 seul dossier)			
77	MOR (1 seul dossier)			
78	MOU-MUL			
79	NIK-NIS			
80	RES			
81	ROS-RUS			
82-93	2017			
82	BEL			
83	DAH (1 seul dossier)			
84	HR-IBR			
85	IBR-JA			
86	KEC (1 seul dossier)			
87	KON-KOU			
88	ND-NI			
89	PH-RAM			
90	RAS-ROU			
91	SOW-STO			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
92	TA-TU			
93	UW-YE			
94-105	2018			
94	AB-AC			
95	AD-AH			
96	CHB-CHE			
97	CLE-DAN			
98	GHA (1 seul dossier)			
99	KAK-KALE			
100	KALO-KAR			
101	NAD (1 seul dossier)			
102	NAV-MUZ			
103	SAHB-SHAM			
104	SHAR-SIM			
105	YA-ZE			

À ma connaissance, les archives (documents et leur conditionnement) faisant l'objet du présent versement n'ont pas été stockées dans des locaux amiantés ayant pu les contaminer.

Le chef du service versant :

Les documents ci-dessus mentionnés ont bien été pris en charge par les Archives départementales.

Besançon, le 19/08/2025

La Directrice des Archives départementales du Doubs,
Nathalie ROGEAUX